

Arrondissement d'Anjou

District électoral de l'Est (022)

Endroits de vote – Jour du scrutin

Sections de vote

ÉCOLE SAINT-JOSEPH 7725, avenue Des Ormeaux	01-02-08-09-10-11-14-15-16-17
ÉCOLE CARDINAL-LÉGER 6951, avenue Des Ormeaux	03-04-05-06-07-12-13-21
ÉGLISE SAINT-CONRAD 6921, avenue Azilda	16-19-20-23-24-25-26
ÉCOLE CHÉNIER 5800, avenue Saint-Donat	22-27-28-29-30-31-32

Dans le district électoral de l'Est de l'arrondissement d'Anjou, chaque électeur aura à voter QUATRE FOIS, soit pour élire :

1. Le maire de la Ville de Montréal
2. Le maire de son arrondissement
3. Le conseiller de la ville de son arrondissement
4. Le conseiller d'arrondissement de son district

